

Le contrat de professionnalisation



École européenne d'ingénieurs de chimie, polymères et matériaux
Université de Strasbourg



L'élève-salarié au coeur de l'entreprise

Les élèves ingénieurs de l'ECPM ont la possibilité d'effectuer la 3ème année de leur cursus d'ingénieur chimiste (Bac+5) au sein d'une entreprise en contrat de professionnalisation.



PAROLES D'INDUSTRIELS

Camille d'Houtaud,
GUILLIN EMBALLAGES
« Avec le contrat de professionnalisation de l'ECPM, nous avons la possibilité d'intégrer plus facilement un élève ingénieur dans notre structure permettant ainsi un meilleur suivi de son projet que lors d'un stage. Les connaissances générales et la formation pratique de l'élève ingénieur ainsi que sa spécialisation en polymères et en caractérisation nous ont permis de mener à bien notre projet de R&D. Enfin, les principes du développement durable et d'une économie circulaire, valeurs phare de notre entreprise, étaient au cœur de notre projet au cours de ce contrat de professionnalisation. »

Christine Robach,
SOPREMA
« Depuis 3 ans, Soprema fait confiance à l'ECPM sur son contrat de professionnalisation. L'application des principes du développement durable et le développement d'une bioéconomie s'inscrivent parfaitement dans la philosophie de notre entreprise. De plus, le rythme d'alternance spécifique nous permet de mieux inclure l'élève ingénieur dans notre organisation et est en adéquation avec un projet de R&D. Enfin, les enseignements dispensés et les spécialités proposés à l'ECPM nous permettent de répondre à nos différentes problématiques. »

FORMATION D'INGÉNIEUR CHIMISTE TRILINGUE

♦ Chimie moléculaire

Conception de molécules à haute valeur ajoutée pour les domaines de la santé, des cosmétiques et de l'agrochimie.

♦ Chimie & Intelligence Artificielle

Développer des produits, des formulations ou des réactions chimiques plus rapidement, prédire des caractéristiques de produits, proposer de nouvelles solutions pour la production de molécules, optimiser des procédés et renforcer la compétitivité des entreprises.

♦ Ingénierie des polymères

Développement de nouvelles applications et technologies émergentes de polymères (santé, énergie, développement durable, etc).

♦ Matériaux de fonction et nanosciences

Développement de nouveaux matériaux pour des applications innovantes dans le domaine de l'énergie, de l'optique, de la catalyse et de l'électronique.

♦ Sciences analytiques

Conception d'une stratégie analytique qui prend en compte tous les aspects de l'analyse, de la collecte des échantillons jusqu'au traitement de données.

Durant les 12 derniers mois au travers du contrat de professionnalisation, l'élève ingénieur complète sa formation par la prise en compte des **enjeux environnementaux** et l'application des **principes de développement durable** pour accompagner le **développement d'une bioéconomie**.

POURQUOI EMBAUCHER UN ÉLÈVE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

♦ Recourir à

de nouvelles compétences scientifiques et techniques pendant 12 mois pour développer des projets de R&D et d'innovation.

♦ **Explorer et développer** une nouvelle thématique, un nouveau produit, une nouvelle idée ou un nouveau concept.

♦ **Évaluer** le profil et les aptitudes d'un collaborateur potentiel et le former à ses méthodes de travail.

♦ **Participer** à la formation de futurs cadres/ingénieurs pour l'industrie.

♦ **Bénéficier** de l'accompagnement par un tuteur-enseignant qui suit et encadre l'élève-ingénieur sur les aspects scientifiques en lien avec le tuteur-entreprise. Une charte pédagogique précise les engagements des différentes parties.





PAROLES D'ÉLÈVES

Cassandra Koenig,

ECPM / SOPREMA

« Avec les périodes en entreprise, on applique les notions vues en cours et on y voit un sens. C'est doublement bénéfique parce que du coup, quand on est en cours, on est plus attentifs et plus concernés. Mais le plus gros avantage reste au niveau de l'expérience qu'on acquiert durant cette année, sur le CV, ça fera la différence avec un camarade qui sort juste de l'école avec des stages. Enfin, ça permet d'avoir une autonomie financière grâce au salaire que l'on gagne tous les mois, même quand on est uniquement à l'école. »

Quentin Tizon,

ECPM / ALBEA

« Cette formation me correspond beaucoup, elle me permet de découvrir la vie active et de m'améliorer dans un domaine peu mis en avant dans le cursus classique bien que transverse : l'environnement en entreprise. Les avantages principaux sont pour moi : plus de cours appliqués, moins de cours théoriques, rémunération et responsabilisation. Il faut par contre avouer que ce type de formation demande autonomie et organisation. »

**ADRESSEZ VOS OFFRES
DE CONTRATS DE
PROFESSIONNALISATION**

ecpm-contratspros@unistra.fr

**Start'up, PME et
grands groupes
nous ont fait
confiance en 2020 :
rejoignez-nous !**

**ÉCOLE EUROPÉENNE DE CHIMIE,
POLYMÈRES ET MATÉRIAUX**
25 RUE BECQUEREL
67087 STRASBOURG CEDEX 2
FRANCE

ecpm.unistra.fr

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Le contrat de professionnalisation est un **contrat de travail en alternance d'une durée de 12 mois**, signé entre l'élève ingénieur et une entreprise. **L'entreprise signe une convention de formation avec le Service de Formation Continue de l'Université de Strasbourg, qui sera votre interlocuteur principal pour les modalités administratives.**

LES SPÉCIFICITÉS DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION À L'ECPM

- Des élèves-ingénieurs trilingues ayant reçu **une formation scientifique fortement axée sur l'expérimentation** (40% des enseignements sous forme de TP) et **l'interaction avec l'industrie** (environ 20 semaines de stages et un projet élève-entreprise réalisés).
- Des élèves-ingénieurs forts d'**une expérience en conduite de projets industriels** et formés **au travail en équipe**.
- Un rythme d'alternance propre à l'école permettant **une excellente intégration de l'élève ingénieur** dans votre entreprise. Le premier semestre, avec des périodes longues en entreprise (3 à 4 semaines), permet à l'élève ingénieur **une immersion totale dans son nouvel environnement de travail** et une prise en main rapide de son projet. Le second semestre permet de **se focaliser exclusivement sur l'avancement de son projet**.

CALENDRIER DE L'ALTERNANCE

	SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE				JANVIER				FÉVRIER					
SEMAINES	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8
lundi	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	31	7	14	21
mardi	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	1	8	15	22
mercredi	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	2	9	16	23
jeudi	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	3	10	17	24
vendredi	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	4	11	18	25

	MARS				AVRIL				MAI				JUIN				JUILLET				AOÛT						
SEMAINES	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
lundi	28	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29
mardi	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	11	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30
mercredi	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	12	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	31
jeudi	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	13	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	1
vendredi	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	14	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	2

■ Semaines en entreprise ■ Journée de rentrée : fin Aout / Soutenances orales : début septembre.

VOS CONTACTS

Eric Pollet
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE
eric.pollet@unistra.fr
Tél. +33 3 68 85 27 86

Julien Gross
**CHARGE DES PARTENARIATS
ENTREPRISES SUR LA MISSION
«INSERTION PROFESSIONNELLE»**
jul.gross@unistra.fr
Tél. +33 3 68 85 27 94

Patrick Filizian
**RESPONSABLE DES RELATIONS
ENTREPRISES**
patrick.filizian@unistra.fr
Tél. +33 6 37 79 14 80



Ensemble, formons les ingénieurs de demain...